



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2024-030

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **DDFIP 22 /**

22-2024-02-07-00001 - Délégation spéciale de signature, en date du 7 février 2024, pour le pôle pilotage et ressources-secteur public local (4 pages) Page 3

## **DSDEN /**

22-2024-02-12-00004 - arrêté de délégation de M Nicolazic SG DSDEN 22 à M Richard chef SDJES 22 (2 pages) Page 8

22-2024-02-12-00005 - arrêté de délégation de signature de M Nicolazic SG DSDEN 22 à Me Le Brozec A-DASEN 22 (2 pages) Page 11

22-2024-02-12-00003 - arrêté de délégation de signature de M Nicolazic SG DSDEN 22 aux agents placés sous son autorité (2 pages) Page 14

DDFIP 22

22-2024-02-07-00001

Délégation spéciale de signature, en date du 7  
février 2024, pour le pôle pilotage et  
ressources-secteur public local

**Direction Générale des Finances publiques**                      Saint-Brieuc, le 07 février 2024  
**Direction départementale des Finances publiques  
des Côtes-d'Armor**

**DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE**

**PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES – SECTEUR PUBLIC LOCAL**

La Directrice départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor,

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des Finances publiques des Côtes-d'Armor ;

**Vu** le décret du 29 août 2022 portant nomination de Mme Maryvonne DESBOIS, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques du département des Côtes-d'Armor, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Alexis PEILLOUX, responsable du Pôle pilotage et ressources – Secteur public local, reçoit délégation permanente pour signer les actes relatifs à son domaine d'activité.

**Article 2 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**I – Division des ressources humaines et de la formation professionnelle**

Mme Hélène PRÉVOST, Inspectrice principale des Finances publiques, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la Division Ressources humaines et formation professionnelle.

Mmes Isabelle GUERLESQUIN et Chloé MEERSCHMAN, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer toutes pièces ou documents courants relatifs aux attributions du service local des ressources humaines et de la formation professionnelle.

### - Ressources humaines

En cas d'empêchement ou d'absence de Mmes Hélène PRÉVOST, Isabelle GUERLESQUIN, et Chloé MEERSCHMAN,

Reçoivent les mêmes pouvoirs :

Mmes Charline DUMOULIN et Sandrine DUPIN, contrôleuses des Finances publiques, M. Arnaud MOISAN, contrôleur des Finances publiques et à compter du 1er octobre 2023, Mme Karine LE BRESTEC contrôleuse.

### - Formation professionnelle

En cas d'empêchement ou d'absence de Mmes Hélène PRÉVOST, Isabelle GUERLESQUIN et Chloé MEERSCHMAN,

Reçoit les mêmes pouvoirs :

Mme Karine LEZEC Contrôleuse des finances publiques

## **II – Division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service, communication, budget, immobilier et logistique**

Mme Véronique FAOUE, Administratrice des Finances publiques adjointe, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité de la division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service, communication, budget, immobilier et logistique.

### - Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service, communication :

M. Jean-François PÉRICO, Inspecteur des Finances publiques, Mme Annabel VIAUD, Inspectrice des Finances publiques, Mme Séverine CAPLAIN, Contrôleuse des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à leur domaine d'activité.

### - Budget, immobilier, logistique :

Mme Séverine AUBOIS et Mme Annabel VIAUD, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent délégation de signature pour les secteurs d'activité du service budget, immobilier et logistique et s'agissant des :

- bons de commande et devis jusqu'à 40 000 € TTC;
- contrats de maintenance ou d'entretien jusqu'à 40 000 € TTC;
- attestations de service fait sur des travaux sans limite de montant;
- ordres de missions et autorisations d'utiliser le véhicule personnel.

## **III – Division Collectivités locales**

M. Olivier LEJEUNE, Administrateur des Finances publiques adjoint, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des activités de la division collectivités locales.

M. Patrice BRUNET, Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des activités de la division collectivités locales.

### Pilotage et animation du réseau CEPL et qualité des comptes locaux

Mme Brigitte THÉPOT-OGER, Inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité et pour viser les comptes de gestion sur chiffres et toutes pièces annexes.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Brigitte THÉPOT-OGER, Mme Valérie L'HERMITE, Contrôleuse principale des Finances Publiques, et M. Hubert CLORENNEC, Contrôleur principal des Finances publiques, reçoivent les mêmes pouvoirs.

### Fiscalité directe locale et conseil fiscal

Mme Delphine TARDIVEL, Inspectrice des Finances publiques, et Mme Lysiane NADAUD, contrôleuse des finances publiques, reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à leur secteur d'activité.

### Valorisation financière du SPL-Analyses financières

Mme Delphine TARDIVEL, Inspectrices des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

### Dématérialisation, monétique, Hélios

Mme Florence VALLES, Contrôleuse des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité. En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Florence VALLES, Mme Lysiane NADAUD, Contrôleuse des Finances Publiques, reçoit les mêmes pouvoirs.

### Pilotage des opérations liées au TRF et Service d'Assistance au réseau

Mme Patricia BERTIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

### Pilotage et animation des régies du secteur public local

Mme Isabelle LOCQUENEUX Inspectrice Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques, Patricia BERTIN, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à son secteur d'activité.

## **IV – Centre de service des ressources humaines**

Mme Catherine LABASQUE, Administratrice des Finances publiques adjointe, reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité du Centre de service des ressources humaines.

M. Olivier LOYER, Inspecteur des Finances publiques reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité du Centre de service des ressources humaines.

Mme UBERTAL Servane, Inspectrice des Finances publiques reçoit délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité du Centre de service des ressources humaines.

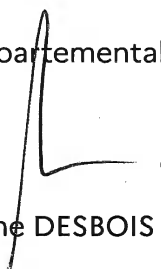
Mme Séverine COURBET, Contrôleuse principale des Finances publiques, et Mme Isabelle KERLEO-ABGRALL, Contrôleuse des Finances publiques, reçoivent délégation permanente de signature pour les secteurs d'activité du Centre de service des ressources humaines.

**V – Assistant de prévention**

M. Baptiste CHARVET, Contrôleur des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs à leur domaine d'activité.

**Article 3** : La présente délégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

La Directrice départementale des Finances  
publiques



Maryvonne DESBOIS

DSDEN

22-2024-02-12-00004

arrêté de délégation de M Nicolazic SG DSDEN  
22 à M Richard chef SDJES 22



## **Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Christophe RICHARD, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Côtes-d'Armor**

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, chargé de l'intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor,

**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles R. 222-19-3 et D. 222-20 ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant nomination de monsieur Emmanuel ETHIS recteur de la région académique Bretagne, recteur de l'académie de Rennes ;

**Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**Vu** l'arrêté R 53-2020-12-17-009 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;

**Vu** le protocole national conclu entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en date du 15 décembre 2020, relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

**Vu** le protocole conclu entre le préfet des Côtes-d'Armor et le recteur de la région académique Bretagne en date du 28 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre, dans le département des Côtes d'Armor des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;

**Vu** l'arrêté du 27 juin 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe RICHARD, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du 2 février 2024 portant intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor et délégation de signature à M. Erwan NICOLAZIC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor.

### ARRETE

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe RICHARD, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des compétences propres du recteur en matière de jeunesse, engagement, vie associative et sports et pour lesquelles le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, chargé d'assurer l'intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, a lui-même reçu délégation de signature.

**Article 2** : L'arrêté du 27 juin 2022 visé ci-dessus est abrogé.

**Article 3** : Le secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

A Saint-Brieuc, le 12 février 2024.

Le secrétaire général



Erwan NICOLAZIC

DSDEN

22-2024-02-12-00005

arrêté de délégation de signature de M Nicolazic  
SG DSDEN 22 à Me Le Brozec A-DASEN 22

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Françoise LE BROZEC,  
inspectrice de l'éducation nationale, adjointe du directeur académique des  
services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor en charge du premier degré**

**Vu** le Code de l'Education, notamment ses articles R. 222-19-3 et D. 222-20 ;

**Vu** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale du 21 août 2018 portant nomination de Madame Françoise LE BROZEC, adjointe du directeur académique en charge du premier degré ;

**Vu** l'arrêté du 2 février 2024 portant intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor et délégation de signature à Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor.

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame Françoise LE BROZEC, adjointe du directeur académique en charge du premier degré, reçoit délégation de signature à effet de signer :

- 1) en matière de gestion des personnels enseignants du premier degré public :
  - les autorisations d'absence pour raisons familiales ou personnelles ;
  - les décisions relatives à la formation continue des personnels enseignants du premier degré à l'exclusion des documents comptables et des pièces relevant de l'ordonnancement secondaire délégué ;
  - les conventions d'occupation à titre thérapeutique ;
  - les demandes de radiation des cadres.
  
- 2) en matière de scolarité et de vie scolaire dans le premier degré :
  - les courriers aux familles concernant l'assiduité scolaire dans le premier degré et dans les classes pour l'inclusion scolaire ;
  - les courriers aux familles concernant l'accompagnement des élèves issus des gens du voyage ;
  - la circulaire départementale portant sur le contrôle de l'instruction à domicile dans le premier degré ;
  - les divers courriers relatifs aux indemnités péri-éducatives ;
  - les projets d'école et les documents afférents ;
  - les convocations pour les groupes départementaux du chant choral et de l'éducation artistique ;
  - les demandes d'agréments pour les intervenants extérieurs rémunérés et bénévoles ;
  - l'inscription des centres de classes de découvertes au répertoire départemental des structures d'accueil ;

- l'agrément des personnels hors activités physiques exerçant dans les centres de classes de découvertes ;
- tout courrier relatif à la réglementation des centres de classes de découvertes et du transport des élèves ;
- tout courrier d'information adressé aux écoles concernant les classes de découvertes ;
- les décisions d'accueil et du matériel, agrément des personnels et des parents encadrant ces activités ;
- tout courrier adressé aux centres concernant le fonctionnement des activités d'éducation physique et sportive dans les écoles ;
- tout courrier d'information adressé aux écoles concernant les activités nautiques.


3) en matière de réunions diverses :

- les attestations de service fait sur les états de frais de déplacement des inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré et des conseillers pédagogiques départementaux.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Côtes-d'Armor.

A Saint-Brieuc, le 12 février 2024

Le secrétaire général



Erwan NICOLAZIC

DSDEN

22-2024-02-12-00003

arrêté de délégation de signature de M Nicolazic  
SG DSDEN 22 aux agents placés sous son  
autorité





**Arrêté portant délégation de signature de Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, chargé d'assurer l'intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, aux agents placés sous son autorité**

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, chargé d'assurer l'intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 44 ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du 29 avril 2022 portant délégation de signature de Monsieur Philippe KOSZYK, directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, aux agents placés sous son autorité ;

**Vu** l'arrêté du 2 février 2024 portant intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor et délégation de signature à Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du 8 février 2024 publié au recueil des actes administratifs spécial de la préfecture des Côtes-d'Armor n°22-2024-25 portant délégation de signature à Monsieur Erwan NICOLAZIC, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor, chargé d'assurer l'intérim du directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor.

**ARRETE**

**Art.1er.** : En application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, délégation de signature est donnée aux agents placés sous son autorité, à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes relatifs aux affaires pour lesquelles le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor a lui-même reçu délégation dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 8 février 2024 susvisé publié au recueil des actes administratifs spécial n°22-2024-25.

**Art.2.** : Les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et dont les signatures apparaissent en annexe 1, sont :

- Monsieur Nicolas DEGUEN, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Madame Sophie RIBOD, attachée d'administration de l'Etat ;
- Madame Marie GARREAU, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Madame Morgane CHARREL-MARTIN, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

**Art.3.** : L'arrêté du 29 avril 2022 visé ci-dessus est abrogé.

**Art.4. :** Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

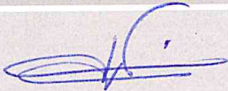


A Saint-Brieuc, le 12 février 2024.

Le secrétaire général



Erwan NICOLAZIC

**Annexe 1**

Noms – Prénoms	Signatures
DEGUEN Nicolas	
RIBOD Sophie	
GARREAU Marie	
CHARREL-MARTIN Morgane	